

Saguenay, le 12 août 2019

350

DQ6.1

Projet de desserte en gaz naturel de la zone
industrialo-portuaire de Saguenay

6211-18-020

Mme Annie Cartier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6
annie.cartier@bape.gouv.qc.ca

Objet : Audience publique sur le projet de desserte en gaz naturel de la zone
industrialo-portuaire de Saguenay, questions correspondances du 7 août 2019, 2^e demande.

Madame Cartier,

Nous avons bien reçu votre deuxième demande de renseignements complémentaires dans votre correspondance du 7 août dont une question, à laquelle nous vous répondons.

Question

Lors de la première partie des audiences, le représentant d'Énergir M. Robert Rousseau affirmait :
« la première section de 9,2 km et une partie du poste de livraison, ce sont des actifs taxables. Donc on va payer des taxes à la municipalité de Saguenay. »

Veillez préciser l'ensemble des actifs taxables liés à la nouvelle desserte et les revenus municipaux anticipés.

Réponse

Dans un premier temps il faut savoir que la démarche d'évaluation municipale est amorcée par l'émission d'un permis de construction. Les plans déposés sont alors étudiés par le Service d'évaluation et les actifs imposables sont portés au rôle d'évaluation et subséquemment des taxes foncières sont alors chargées.

Précisément pour le projet de desserte de gaz naturel d'Énergir, il est probable que des actifs seront portés au rôle, mais à cette étape il est trop tôt pour en estimer les revenus en taxes foncières.

Question

Énergir bénéficierait-elle d'un congé de taxes à l'instar de certaines entreprises qui s'installent dans la zone industrialo-portuaire?

Réponse

Non, il n'y a pas de programme de crédit de taxes pour la desserte de gaz naturel d'Énergir
Nous souhaitons que ces réponses correspondent à vos attentes.

Soyez assuré de notre disponibilité pour toute autre précision et recevez Madame Cartier nos
meilleures salutations.



Denis Coulombe

Denis Coulombe, directeur

Directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

DC /jf